

REGLEMENT PARTICULIER

39^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA LURONNE

Coupe de France des Rallyes Coefficient 3

30 / 31 MAI 2014

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 14 AVRIL 2014
Ouverture des engagements :	lundi 14 AVRIL 2014
Clôture des engagements :	lundi 19 MAI 2014
Parution du road-book :	dimanche 25 MAI 2014
Dates et heures des reconnaissances :	dimanche 25 MAI 2014 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00 jeudi 29 MAI 2014 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 vendredi 30 MAI de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00 vendredi 30 MAI 2014 de 12h00 à 16h30 vendredi 30 MAI 2014 à 12h00 vendredi 30 MAI 2014 à 15h00
Vérification des documents et des voitures :	
Heure de mise en place du parc de départ :	
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	
Publication des équipages admis au départ,	
Heures et ordre de départ de l'étape :	
Briefing des pilotes prioritaires :	
Lieu :	
Départ du 1 ^{er} concurrent :	
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape :	
Arrivée du 1 ^{er} concurrent :	
Vérifications finales :	
Publication des résultats du rallye :	
Remise des prix :	
	vendredi 30 MAI 2014 à 17h00, parc fermé de départ samedi 31 MAI 2014 à 17h30. Parc fermé Zone de la Saline à Lure, parking de la Communauté de Communes du Pays de LURE. 1 ^{ère} étape vendredi 30 MAI 2014 à 18h15 (VHC) 2 ^{ème} étape samedi 31 MAI 2014 à 7h30 (VHC) du parc fermé Communauté de Communes du Pays de LURE, Zone de la Saline à LURE vendredi 30 MAI 2014 à 23h30 1 ^{ère} étape vendredi 30 MAI 2014 à 20h19 2 ^{ème} étape samedi 31 MAI 2014 à 18h17 au Parc fermé, Zone de la Saline à LURE, CCPL à LURE. garage Dormoy, Ford à LURE. samedi 31 MAI 2014, 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent, Zone de la Saline à Lure, Communauté de Communes du Pays de LURE. Samedi 31 MAI 2014, 30 minutes après l'affichage du classement définitif à la CCPL à LURE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Régional Bourgogne Franche Comté numéro 26 en date du 04/03/2014

L'association Sportive Automobile LURONNE organise les 30 et 31 MAI 2014 en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de la Communauté de Communes du Pays de Lure (CCPL) et de la Ville de LURE, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le

39^{ème} Rallye National de la LURONNE NPEA

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 95 en date du 3 / 4 / 2014

Comité d'Organisation

Président :	Mr Patrick CHOLLEY
Membres :	Comité de l'ASA LURONNE
Secrétariat du Rallye :	ASA LURONNE, 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE
Téléphone :	03.84.75.78.42
Fax :	09.71.70.68.60
Permanence du Rallye :	Vendredi 30 MAI et samedi 31 MAI 2014: Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline 70200 LURE, Tél 06.30.74.27.83

Organisateur technique

Nom : ASA LURONNE
Adresse : 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Mr Gérard SIMON	licence n° 0419/12017
Président du collège :	Mr Claude PETOT	licence n° 0409/3614
Membres du collège :	Mr Claude CONDAMIN	licence n° 0314/122813
Directeur de Course :	Mr Daniel BLANQUIN	licence n° 0308/1941
Directeurs de Course Adjoint : PC	Mr Frank MADER	licence n° 0323/187564
DC/PC/ES	Mr Jan-Hug HAZARD	licence n° 0304/1505
DC/ES	Mr Hubert BENOIT	licence n° 0411/3617
Adjoint ES	Mr Gérard FINQUEL	licence n° 0405/1913
Intermédiaire:	Mr Jacky OLLIVAIN	licence n° 0203/128187
Adjoint	Mr Martial PEUGEOT	licence n° 0405/44386
DC/ES :	Mr	licence n°
Adjoint :	Mr Thierry COURANT	licence n° 0409/16140
Intermédiaire:	Mr Jean-Pierre SIMON	licence n° 0409/2746
Adjoint :	Mr David POUPON	licence n° 0413/36906
Médecin Chef :	Mr Guy FELLEMAN	licence n°
Commissaires Techniques responsable:	Docteur Eliane BRETL	
	Mr Hervé CUNY	licence n° 0314/33001
	Mr Laurent QUERRY	licence n° 0412/212893
	Mr Alain WIDMER	licence n° 0411/173668
	Mr André LALLEMAND	licence n° 0411/55989
	Mr Raphael PELLICIA	licence n° 421/214364
	Mr Jean-Louis REVERCHON	licence n° 0409/6835
	Mr Germain CHIPPAUX	licence n° 0409/1299
Responsable des Commissaires		
Chargés des relations		
avec les concurrents :	Mme Monique France	licence n° 0409/29181
	Mme Elisabeth LOUIIS	licence n° 0313/1287
Véhicule Tricolore	Mr Alain VOILLAT	licence n° 0405/1912
Véhicule Balai	Mr Michel PISSARD	licence n° 0409/549
Chargés des relations avec la presse :	Mr Pascal ROY	licence n° 0409/6829
Chronométrage :	Mr Etienne GROSJEAN	licence n° 0409/197829
	Mme Sylvie FAIVRE	licence n° 0405/11039
	Mme Michèle CHOLLEY	licence n° 0409/9463
	Mme Martine REVERCHON	licence n° 0409/14505

1.2P. ELIGIBILITE

Le 39^{ème} RALLYE NATIONAL NPEA de la LURONNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2014 - coef 3
- L'EURO RALLYE TROPHEE
- Le Challenge des rallyes 2014 du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge ASA LURONNE 2014
- Le Challenge PIRELLI
- Le Challenge VED 2014
- Le Challenge STPI PRE SERROUX 2014
- Le Challenge des 3 Provinces

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA LURONNE à partir de jeudi 24 MAI 2014 pour les vérifications administratives qui auront lieu le : vendredi 30 MAI 2014 de 12h00 à 16h30 à la Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline à LURE.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 30 MAI 2014 de à la Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline à Lure.

Les vérifications finales seront effectuées : au garage DORMOY, Ford à LURE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 39^{ème} rallye de la LURONNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 19 MAI 2014.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures (maximum pour les 2 rallyes confondus) CI VHC.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs	
Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	475 €
Pilote et copilote membre ASA LURONNE	425 €
Pilote membre d'une autre ASA	525 €

Pour les équipages de l'EURO RALLYE TROPHEE, voir condition du règlement.

Les droits d'engagement seront doublés en cas de refus de la publicité facultative (article VI Publicité, réglementation générale FFSA 2014)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le départ du premier concurrent du rallye national aura lieu 15 minutes après le dernier concurrent du Rallye VHC. Et ce lors des 2 étapes. (VHC – Modernes)

3.1.5P. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2^{ème} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre du classement de la 1^{ère} étape.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, A7S, R4 A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, N2 de série, F211, F212, R1, N1,

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4. P Répartition des groupes et classes :
Voir tableau réglementation générale FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée Zone de la Saline pendant toute la durée du rallye. Suivant plan distribué dans le Road-Book.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 39^{ème} Rallye de la LURONNE représente un parcours de 326.7 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 129,30 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 Prologue Ecomagny	12.00 kms
- ES 2-4-6 : Les Milles Etangs	20,80 km x 3
- ES 3-5-7 : La Route des Crêtes	18,30 km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 25 MAI 2014 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ainsi que le jeudi 29 MAI 2014 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. et le vendredi 30 MAI 2014 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
Le nombre total de passage est limité à 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route :	chasuble jaune
- Chef de poste :	chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
SCRATCH	1000€	600€	400€	
GROUPES	320€	200€	120€	
CLASSES				
+ de 10 partants	460€	210€	120€	80€
5 à 9 partants	460€	160€	80€	
1 à 4 partants	460€			
EQUIPAGE 100% FEMININ	460€	Moins de 3 partants 50%		

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N, FN, A, FA, F2000, FRC, R, GT de Série 2 roues motrices.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

b) - Autres récompenses :

TROPHEE FRANCOIS GRANDJEAN: Un trophée sera remis au pilote ayant remporté le plus grand nombre de temps scratch sur les 7 épreuves chronométrées.

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le copilote de chaque équipage vainqueur de classe recevra une coupe.

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort (coupes).

La remise des prix se déroulera le samedi 31 MAI 2014 à Lure, 30minutes après l'affichage du classement définitif. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr

REGLEMENT PARTICULIER

4^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA LURONNE VHC

Coupe de France des Rallyes VHC

Coefficient 1

30 / 31 MAI 2014

Ce règlement particulier est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 39^{ème} Rallye National de la Luronne, ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 14 AVRIL 2014
Ouverture des engagements :	lundi 14 AVRIL 2014
Clôture des engagements :	lundi 19 MAI 2014
Parution du road-book :	dimanche 25 MAI 2014
Dates et heures des reconnaissances :	dimanche 25 MAI 2014 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00 jeudi 29 MAI 2014 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 vendredi 30 MAI de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00 vendredi 30 MAI 2014 de 12h00 à 16h30 vendredi 30 MAI 2014 à 12h00 vendredi 30 MAI 2014 à 15h00
Vérification des documents et des voitures :	
Heure de mise en place du parc de départ :	
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	
Publication des équipages admis au départ, Heures et ordre de départ de l'étape :	vendredi 30 MAI 2014 à 17h00, parc fermé de départ samedi 31 MAI 2014 à 17h30
Briefing des pilotes prioritaires :	
Lieu :	Parc fermé Zone de la Saline à Lure, parking de la Communauté de Communes du Pays de LURE.
Départ du 1 ^{er} concurrent :	1 ^{ère} étape vendredi 30 MAI 2014 à 18h15 2 ^{ème} étape samedi 31 MAI 2014 à 7h30 du parc fermé Communauté de Communes du Pays de LURE, Zone de la Saline à LURE
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape:	vendredi 30 MAI 2014 à 23h30
Arrivée du 1 ^{er} concurrent :	1 ^{ère} étape vendredi 30 MAI 2014 à 20h19. 2 ^{ème} étape samedi 31 MAI 2014 à 18h17 au parc fermé, Zone de la Saline à LURE, CCPL à LURE garage Dormoy, Ford à LURE
Vérifications finales :	
Publication des résultats du rallye	samedi 31 MAI 2014, 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent, Zone de la Saline à Lure, Communauté de Communes du Pays de LURE
Remise des prix :	Samedi 31 MAI 2014, 30 minutes après l'affichage du classement définitif à 21h45 à la CCPL à LURE

Les concurrents du 4^{ème} Rallye VHC de La Luronne précéderont les concurrents du 39^{ème} Rallye National de la Luronne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 30 et 31 MAI 2014 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours de la Communauté de Communes du Pays de LURE (CCPL) et de la Ville de LURE, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le

4^{ème} Rallye VHC de La Luronne

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 95 en date du 3 / 4 / 2014

1.1P. OFFICIELS

Commissaire Technique responsable:	Mr Claude CUENOT	licence n° 0405/4454
Chargés des relations avec les concurrents :	Mr	licence n°

1.2P. **ELIGIBILITE**

Le 4^{ème} rallye VHC de la LURONNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC Coefficient 1
- Le Challenge VHC 2014 du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge ASA LURONNE 2014
- Le Challenge VED 2014
- Le Challenge STPI PRE SERROUX 2014

1.3P. **VERIFICATIONS**

La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Luronne à partir du jeudi 24 MAI 2014 pour les vérifications administratives qui auront lieu le : vendredi 30 MAI 2014 de 12h00 à 16h30 à la Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline à LURE.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 30 MAI 2014 de 12h00 à 16h30 à la Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline à LURE.

Les vérifications finales seront effectuées : au garage DORMOY, Ford à LURE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. **DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} rallye VHC de la LURONNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 19 MAI 2014.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs	
Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	420 €
Pilote et copilote membre ASA LURONNE	370 €
Pilote membre d'une autre ASA	440 €

Les droits d'engagement seront doublés en cas de refus de la publicité facultative (article VI Publicité, réglementation générale FFSA 2014)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.7P. Briefing oral des pilotes samedi 31 MAI 2014 à 17h30 au parc fermé à Lure

3.3P. **ORDRE DE DEPART**

L'ordre de départ est le suivant, VHC – Modernes. Le dernier concurrent du Rallye VHC bénéficiera de 15 minutes d'écart avec le premier concurrent moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P.- **VOITURES AUTORISEES**

Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à J1 inclus, homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH ou PTN)

Les concurrents devront obligatoirement présenter aux vérifications administratives le PTH et le PTN de la voiture visée par la FFSA.

Le passeport technique est obligatoire pour les licenciés FFSA.

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S, et réparties en classes conformément aux règles spécifiques Rallye VHC. + La catégorie 4 (période J1) et la catégorie 5 (classic de Compétition)

4.2P- **PNEUMATIQUES**

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes – VHC – FFSA

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

Conforme aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformément à la coupe de France des Rallyes VHC, il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondues, un classement pour les catégories 3 et 3S confondues, un classement pour les catégories 4 et 4S confondues et un classement pour la catégorie 5 (Classic de Compétition)

Aucun classement scratch ne fera apparaître de voitures Classic de Compétition ; **le vainqueur du Rallye est obligatoirement un véhicule VHC avec Passeport Technique Historique.**

Ces classements donneront lieu à attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la Coupe de France VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : Les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

La remise des prix se déroulera le samedi 31 MAI 2014 à la CCPL de LURE à. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués

*